



Les Vignerons de Buzet, le 16 juin 2017.

## « 0% Pesticides\* » : Les Vignerons de Buzet obtiennent la reconnaissance de Vins et Santé

\*Macaron décerné par l'organisme indépendant Vins et Santé selon leur cahier des charges



Les Vignerons de Buzet ont volontairement fait effectuer des analyses de leurs vins par l'organisme [Vins et Santé](#). Vins et Santé propose une sélection fondée sur des analyses en laboratoire du vin, avec pour objectif de distinguer des vins bons et sains.

Les Vignerons de Buzet ont envoyé des échantillons représentatifs de leurs différents vins. L'organisme Vins et Santé les a fait analyser par un **laboratoire indépendant et accrédité**.

**Tous les vins présentés à ce jour par Les Vignerons de Buzet ont obtenu le macaron « 0% pesticides\* »**

Le premier vin des Vignerons de Buzet concerné :



Baron d'Ardeuil

*Disponible en réseau cavistes*

Ce macaron met en valeur les **démarches éco-responsables** des viticulteurs désireux de limiter voire supprimer leur recours aux produits de synthèse. Elle distingue des vins allant au-delà des exigences réglementaires (seuil de la Limite Maximale de Résidu) (1)

Concrètement, les analyses détectent et quantifient les molécules les plus couramment utilisées en viticulture.

Les amateurs de vins ont une exigence de **transparence** vis-à-vis de ce qu'ils consomment et sont désireux de produits les plus sains possibles.

Nous avons mis en place depuis plus d'une décennie une démarche qui consiste à réduire voire à supprimer l'usage des pesticides dans leur ensemble et des produits de synthèse en particulier. Le résultat nous conforte dans notre démarche systémique et globale : ce sont bien l'ensemble de nos pratiques, sur l'ensemble de notre vignoble ici mesurées.

\*Macaron décerné par l'organisme indépendant « Vins et Santé » selon leur cahier des charges.

1) La LMR est la Limite Maximale de résidus. Un résidu est une substance présente suite à l'application de pesticides. La limite maximale de résidus est fixée par la commission européenne, produits par produits en fonction de leurs toxicités.

## Les Vignerons de Buzet et « 0% pesticides\* » en 4 questions

\*Macaron décerné par l'organisme indépendant Vins et Santé selon leur cahier des charges

### **Pourquoi certains de nos vins seulement portent ce macaron ?**

Nous avons envoyé en mai 2017 une première sélection de vins représentative de l'ensemble de notre offre. D'autres suivront sans doute. Depuis plus d'une décennie, nous progressons par étapes. L'objectif n'est pas forcément que toutes nos bouteilles portent le même message, mais de s'assurer que le travail de long terme effectué sur nos pratiques culturales répond à nos engagements d'une viticulture respectueuse de l'Homme et de la Nature.

### **Depuis quand existe l'organisme « Vins & Santé » ? Qui réalise ces analyses ?**

L'organisme « Vins & Santé » réalise le Guide « Vins & Santé » depuis 22 ans. Depuis cette année il propose aux producteurs une communication sur bouteilles.

### **Est-ce 0.00 % ?**

Nul ne pourrait s'y engager. L'organisme indépendant « Vins & Santé » a établi un seuil, une limite maximale proche de 0%, dans un cahier des charges en libre consultation sur vins-et-sante.com. Il nous paraît constructif, tout en étant conscients qu'aucun ne pourrait être parfait.

### **Vérifions-nous les analyses de Vins et Santé et leurs résultats ?**

Leurs analyses sont réalisées par les laboratoires d'œnologie Dubernet, qui possèdent l'accréditation « COFRAC » (Cofrac : Comité français d'accréditation, chargé de l'accréditation des laboratoires, organismes certificateurs et d'inspection). Nous ne mettons pas en doute leurs résultats. Par simple précaution, et sans que nous y soyons obligés, avant chaque mise en bouteille porteuse de ce message, nous aurons effectué notre analyse auprès d'un autre laboratoire indépendant.

Contact Presse :

Mariane Riboulet - Chargée de communication- [mriboulet@vignerons-buzet.fr](mailto:mriboulet@vignerons-buzet.fr) – 05 53 84 17 15

[www.vignerons-buzet.fr](http://www.vignerons-buzet.fr)

